



(*) tarifs valables jusqu'au 10 juillet 2022

Adhérez maintenant et pour l'année 2022-2023 pour profiter dès à présent :

- ▶ de notre accompagnement personnalisé au cours de votre carrière (mouvement, avancement, RDV de carrière) ;
- ▶ de notre appui, aide, soutien *via* nos équipes de proximité ;
- ▶ de nos infos utiles en temps réel (*newsletter*) et de nos publications à votre domicile ;
- ▶ de notre matériel de rentrée (agenda, calendrier, bloc-notes...) ;
- ▶ de réductions jusqu'à 60 % sur les spectacles, le cinéma, le *shopping* ou les vacances.

Votre premier prélèvement bancaire interviendra seulement en octobre 2022 !

Vous pouvez également adhérer en ligne, par carte bancaire sur se-unsa.org

Nom d'usage :
 Prénom :
 Nom de naissance :
 Née le :
 Adresse personnelle :
 Téléphone :
 Portable :
 Adresse mél personnelle :
 Département de rattachement :
 Nom et adresse de l'école/l'établissement d'exercice :

JE SUIS

- actuellement lauréat d'un concours ou recruté sur liste complémentaire,**
 en 2022-2023, je serai STAGIAIRE ► je paye **60 €** (au lieu de 89 €)
- actuellement stagiaire,**
 en 2022-2023, je serai TITULAIRE pour la première année ► je paye **120 €** (au lieu de 165 €)
- PE Certifiée CPE PLP Peps Agrégée PsyEN (option)
- Ma discipline 2^d degré :

Montant de la cotisation :

J'adhère au Syndicat des Enseignants-Unsa
en 10 prélèvements et je retourne le mandat Sepa qui figure au dos.
La cotisation comprend notamment l'abonnement à l'Enseignant pour un montant total de 36 € annuel.

Date : **Signature :**

Les informations recueillies sont destinées au fichier du SE-Unsa. Elles seront utilisées pour vous donner des informations syndicales susceptibles de vous intéresser. Tout adhérent du SE-Unsa est adhérent de l'Unsa Éducation et de l'Unsa. Conformément à la Loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition en adressant un courriel accompagné d'une pièce d'identité à dpo@se-unsa.org

À retourner à :

**SE-Unsa Mayotte, BP 613
 Kawéni
 97600 Mamoudzou**



Instructions pour le prélèvement fractionné

- ▶ Compléter le mandat de prélèvement ci-dessous
- ▶ Dater et signer
- ▶ Renvoyer avec le bulletin d'adhésion rempli (au dos), en joignant un RIB ou un Rice.

Crédit d'impôt
66 % de votre cotisation

Mandat de Prélèvement SEPA CORE



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SE-Unsa à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SE-Unsa.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Référence Unique Mandat :
(Réservé au créancier)

Paiement : récurrent

Veillez compléter tous les champs(*) du mandat, joindre un RIB ou Rice, puis adresser l'ensemble au créancier

<p>Débitueur <input style="width: 100%;" type="text"/></p> <p>Vos Nom Prénom(*) :</p> <p>Votre Adresse(*) :</p> <p>Code postal(*) :</p> <p>Ville(*) :</p> <p>Pays(*) :</p>	<p>Identifiant Créancier SEPA : FR16ZZZ401981</p> <p>Nom : Syndicat des Enseignants - UNSA</p> <p>Adresse : 209 Boulevard Saint-Germain</p> <p>Code postal : 75007</p> <p>Ville : PARIS</p>
---	--

IBAN(*) :

BIC(*) :

Le(*) :

Signature(*) :

À(*) :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

N.B. : vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.